

RENATA NEHRING  
Poznań – Bossey

## L'ÉGLISE CATHOLIQUE ROMAINE ET LE MOUVEMENT ŒCUMÉNIQUE AVANT ET DURANT LE CONCILE VATICAN II

### 1. L'Église catholique romaine et le mouvement œcuménique avant le Concile Vatican II

Avant le Concile Vatican II l'œcuménisme n'existait presque pas officiellement dans l'Église catholique romaine. Il y avait des prières pour l'unité des chrétiens favorisées par les responsables d'Église, mais c'était toujours des prières pour la conversion des autres. Yves Congar a noté dans ses *Essais œcuméniques* que pendant la semaine de prière pour l'unité chrétienne au mois de janvier «il y avait un jour de prière pour la conversion des Luthériens, un jour pour la conversion des Calvinistes, un jour pour la conversion des Anglicans, un jour pour la conversion des Juifs»<sup>1</sup>. C'est seulement en 1935 que l'Abbé Couturier a donné une nouvelle dimension à la semaine universelle de prière par la formule «Prier pour l'unité que Dieu voudra, par les moyens qu'Il voudra»<sup>2</sup>.

Le mouvement œcuménique moderne a commencé en dehors de l'Église catholique romaine. On considère la conférence missionnaire mondiale d'Edinbourg en 1910 comme le début du mouvement œcuménique. Cette conférence à majorité protestante «a donné un puissant élan à la coopération missionnaire au-delà des frontières nationales et confessionnelles»<sup>3</sup> Cependant, malgré les efforts de la Commission Foi et Constitution, l'Église de Rome est demeurée à l'extérieur du mouvement. De grandes conférences œcuméniques ont été organisées, à Stockholm

---

<sup>1</sup> Y. CONGAR, *Essais œcuméniques*, Paris: Le Centurion 1984, p. 19.

<sup>2</sup> *Idem*.

<sup>3</sup> M. VAN ELDEREN, *Le Conseil Œcuménique des Eglises: Aujourd'hui et demain*, Paris: Les Bergers et les Mages 1995, pp. 21.

en 1925, puis à Lausanne en 1927, pourtant l'ECR n'y était pas représentée<sup>4</sup>. Le 1 mars 1948 le *Courrier de Genève* a mentionné dans un article intitulé «Œcuménisme et catholicisme» que les organisateurs des conférences avaient fait une démarche auprès de Pie XI qui les avait reçus très aimablement à Rome, mais leur invitation avait été refusée. En répondant à la question des lecteurs concernant des causes du refus de la participation de l'ECR aux conférences œcuméniques, le rédacteur a expliqué que l'ECR se considérait comme Eglise-mère de laquelle s'étaient détachées au cours des siècles les branches qui éprouvant la nostalgie de l'unité s'efforçaient de se regrouper. En plus, selon le commentaire, les catholiques refusaient d'avouer les fautes commises par leurs ancêtres et ils attaquaient les initiateurs des mouvements de la réforme<sup>5</sup>.

La position catholique romaine officielle face au mouvement œcuménique à cette période a été présentée par le Pape Pie XI dans l'encyclique *Mortalium Animos*. Ce document a exprimé le refus de l'ECR de participer aux assemblées œcuméniques, en se fondant sur le fait que l'Eglise romaine ne pouvait considérer les autres Eglises comme des Eglises au sens vrai du mot, puisque elle-même se voyait comme la seule vraie Eglise. Le Pape a dit qu'il souhaitait véritablement l'union de tous les chrétiens, mais que cette union devrait être conduite par le prince des apôtres Pierre. La vision catholique de l'œcuménisme y présentée est celle du retour à Rome: «On comprend donc, Vénérables Frères, pourquoi ce Siège Apostolique n'a jamais autorisé ses fidèles à prendre part aux congrès des non-catholiques: il n'est pas permis, en effet, de procurer la réunion des chrétiens autrement qu'en poussant au retour des dissidents à la seule véritable Église du Christ, puisqu'ils ont eu jadis le malheur de s'en séparer»<sup>6</sup>.

Cette encyclique publiée par le Saint-Siège le 6 janvier 1928, juste après la première conférence de Foi et Constitution à Lausanne, a suscité des réactions négatives de tous les chrétiens. Le pasteur W. A. Visser 't Hooft a témoigné que ce document avait incité un sentiment de déception à cause de sa conception de l'œcuménisme<sup>7</sup>. Pareillement le théologien catholique Yves Congar en a fait une lecture critique puisqu'elle avait interdit aux catholiques la participation au mouvement œcuménique. Il a écrit: «Rome a refusé d'envoyer des délégués à toutes

<sup>4</sup> *Ibid.*, pp. 20-23.

<sup>5</sup> Cf. E. CHAVAL, «Œcuménisme et catholicisme». *Le Courrier de Genève*, le 1 mars 1946, Genève: Archives du COE (285).

<sup>6</sup> PIE XI, L'encyclique *Mortalium Animos*, le 6 janvier 1928. [http://www.vatican.va/holy\\_father/pius\\_xi/encyclicals/documents/hf\\_p-xi\\_enc\\_19280106\\_mortalium-animos\\_fr.html](http://www.vatican.va/holy_father/pius_xi/encyclicals/documents/hf_p-xi_enc_19280106_mortalium-animos_fr.html), le 15. 05. 2009.

<sup>7</sup> Cf. W.A. VISSER'T HOOFT, *Le développement des relations entre Rome et le mouvement œcuménique*, dans: J. MAURY, *W.A. Visser't Hooft - pionnier de l'œcuménisme Genève-Rome*, Paris: Cerf 2001, p. 49.

les réunions œcuméniques auxquelles on l'invitait»<sup>8</sup>. Cette décision a provoqué quelques interdictions aux pionniers catholiques de l'œcuménisme. Par exemple, «les Conversations de Malines»<sup>9</sup> ont été interrompues ainsi que la contribution catholique à la revue allemande *Una Sancta*<sup>10</sup>.

Cependant la publication de l'encyclique *Mortalium Animos*, selon l'opinion de W. A. Visser 't Hooft, «ne pouvait pas arrêter l'enthousiasme pour le mouvement œcuménique qui se développait en cette période dans l'Église catholique romaine»<sup>11</sup>. Les prêtres et les laïcs catholiques participaient d'une façon non officielle aux rencontres œcuméniques qui se sont multipliées après les Conversations de Malines. W. A. Visser 't Hooft évoque dans ses mémoires la rencontre confidentielle qui a eu lieu en 1949 au Centre œcuménique Istina à Paris. C'était la rencontre importante de dix hommes engagés dans le travail du COE avec des œcuménistes catholiques français y compris le père Yves Congar, O.P., le père Jean Danielou S.J., le père Jérôme Hamer O.P. qui est devenu plus tard responsable du secrétariat du Vatican pour l'Unité ainsi que le père Maurice Vilain et l'écrivain Jean Guitton. W. A. Visser 't Hooft remarque que l'engagement de ce groupe catholique témoigne que le catholicisme français était dans le domaine de l'œcuménisme fort avancé par rapport à d'autres pays catholiques. Les discussions sur la nature de l'Église menées durant la rencontre d'Istina ont fait comprendre aux représentants du COE le besoin de mieux définir ce que c'était le COE et par conséquent constituait une étape importante dans la préparation de la déclaration sur la nature du Conseil adopté à Toronto en 1950<sup>12</sup>.

Ainsi les contacts œcuméniques informels se sont développés. Le pape Pie XII a publié deux documents qui ont attesté de la vitalité du travail en faveur de l'œcuménisme dans les cercles catholiques de cette période. Le premier document intitulé *Cum Compertum* de 1948 a dit que la participation à des réunions œcuméniques devait être autorisée par la hiérarchie et réservée à des personnes préparées. Le deuxième, édité le 28 février 1949, c'est *l'Instruction adressée aux évêques au sujet des conversations doctrinales entre chrétiens de diverses confessions*. Le ton de ce document était différent de l'Encyclique

<sup>8</sup> Cf. Y. CONGAR, *Essais œcuméniques*, p. 27.

<sup>9</sup> «Les Conversations de Malines» c'est le nom qui désigne les cinq réunions entre diverses personnalités anglicanes et catholiques, qui se sont tenues de 1921 et 1925 à l'archevêché de Malines à l'initiative Charles Lindley Wood, vicomte d'Halifax et du lazariste Fernand Portal, sous la direction du primat de Belgique, le cardinal Désiré-Joseph Mercier. G. TAVARD, *Malines*, dans: *Petite histoire du mouvement œcuménique*, Paris: Edition Fleurus 1960, pp. 122-132.

<sup>10</sup> Cf. W.A. VISSER'T HOOFT, *Le développement des relations entre Rome et le mouvement œcuménique*, p. 49.

<sup>11</sup> *Ibid.*, pp. 43-81.

<sup>12</sup> Cf. W.A. VISSER'T HOOFT, *Le temps du rassemblement. Mémoire*, Paris: Editions du Seuil 1973, p. 398.

de 1928. Le mouvement œcuménique n'était plus condamné comme une hérésie, mais considéré comme l'expression d'un désir d'unité inspiré par le Saint Esprit. Néanmoins les réunions des catholiques et des non-catholiques devaient obtenir l'approbation de l'autorité ecclésiastique<sup>13</sup>.

Cette Instruction a été largement commentée par la presse. Le journal *La Réforme*, par exemple a publié l'article d'Albert Finet intitulé: «Le Vatican ne peut plus nier la réalité de l'œcuménisme» qui a exprimé l'appréciation du fait que l'ECR a été amenée à prendre au sérieux le mouvement œcuménique à cause de l'intérêt que ce mouvement suscitait parmi les fidèles catholiques. Quant à la vision catholique de l'unité qui oblige les catholiques à prier pour le grand retour des dissidents l'auteur admet que l'Eglise protestante prie pour une réforme de structure de l'Eglise romaine ouvrant la voie à une unité de la chrétienté<sup>14</sup>.

Pareillement *Le Courrier de Genève* a publié le commentaire de Visser 't Hooft, qui a exprimé sa joie que le document en question était le premier dans lequel le Saint Siège tout en formulant certaines restrictions, avait autorisé des catholiques à prier avec des chrétiens d'autres confessions<sup>15</sup>.

Aussi *Tribune de Genève*, dans un article de Pierre E. Briquet intitulé: «L'Eglise catholique devant le mouvement œcuménique», a commenté l'apparition de la nouvelle Instruction comme un fruit de la préparation à l'Année Sainte, comme un premier pas sur la voie de la collaboration du catholicisme avec les chrétiens groupés dans le mouvement œcuménique<sup>16</sup>.

## 2. L'Eglise catholique romaine et le mouvement œcuménique durant le Concile Vatican II

Grâce à la nouvelle attitude de l'ECR vis-à-vis du mouvement œcuménique, les contacts entre représentants du COE et du Vatican se sont multipliés. La première expression visible de collaboration entre l'ECR et le COE était l'échange d'observateurs officiellement délégués. En 1961, le Secrétariat du Vatican pour la promotion de l'unité des chrétiens (SPUC), créé en juin 1960 par le Pape Jean XXIII, a envoyé cinq observateurs à la troisième Assemblée du COE à New Delhi. A son tour, le COE a délégué deux observateurs aux quatre sessions de Concile

<sup>13</sup> Cf. J. DANIELOU, *Trois leçons sur l'Eglise catholique romaine données à l'Institut œcuménique*, octobre 1950. Genève: Archives du COE (285); W.A. VISSER'T HOOFT, *Le temps du rassemblement. Mémoires*, pp. 397-400.

<sup>14</sup> Cf. A. FINET, *Le Vatican ne peut plus nier la réalité de l'œcuménisme*, *La Réforme*, le 11 mars 1950. Genève: Archives du COE (282).

<sup>15</sup> Cf. W.A. VISSER'T HOOFT, *Le Conseil œcuménique et l'instruction du Saint-Office*, *Le Courrier de Genève*, le 7 mars 1950. Genève: Archives du COE (282).

<sup>16</sup> Cf. P.E. BRIQUET, *L'Eglise catholique devant le mouvement œcuménique*, *Tribune de Genève*, le 13 mars 1950. Genève: Archives du COE (282).

Vatican II. Pendant le Concile, le SPUC a invité un spécialiste catholique du Nouveau Testament, le P. Raymond Brown, à donner une série des conférences sur l'unité de l'Église à la Conférence mondiale de 1963 de la Commission Foi et Constitution à Montréal. La même année, deux observateurs du SPUC ont participé à la conférence mondiale du COE sur la mission mondiale et l'évangélisation qui s'est tenue à Mexico<sup>17</sup>.

C'est le pontificat de Jean XXIII qui a donné un grand impulse à l'œcuménisme au sein de l'Église catholique. Sa décision de convoquer le Concile Vatican II a marqué un grand changement dans la recherche de l'unité. Le théologien Georges Tavard, dans son livre *Petite Histoire du mouvement œcuménique*, a remarqué que pour comprendre la nouveauté de la pensée du Pape il était utile de se référer à son expérience personnelle de l'œcuménisme. Or étant délégué apostolique il a passé dix ans à Sofia dans le milieu orthodoxe et à Istanbul au siège du patriarche œcuménique. Ensuite son séjour à Paris comme nonce apostolique lui a donné une connaissance du mouvement œcuménique français<sup>18</sup>.

Ainsi l'ECR s'est engagée à prendre la voie de la recherche œcuménique. En 1964 le Pape Paul VI a promulgué le décret conciliaire sur l'œcuménisme: *Unitatis Redintegratio* qui doit beaucoup au travail du Secrétariat pour l'unité – un instrument de collaboration avec les chrétiens non-catholiques. Ce document constitue une ouverture officielle de l'engagement actif de l'ECR dans le mouvement œcuménique.

*Unitatis Redintegratio* marque une évolution au sein de l'ECR, surtout si on le compare avec l'encyclique *Mortalium Animos*. Ce décret rédigé dans un esprit fraternel indique le changement de la conception catholique de l'œcuménisme. L'Église catholique n'interdit plus la participation aux rencontres œcuméniques, mais au contraire, «elle exhorte tous les fidèles catholiques à reconnaître les signes des temps et à prendre part active à l'effort œcuménique»<sup>19</sup> et même «de faire vers ses frères les premiers pas»<sup>20</sup>. Depuis le Concile Vatican II l'ECR ne comprend plus l'unité comme *un retour à Rome* des Églises séparées, mais comme une conversion de tous au Christ. Dans un article de l'*Osservatore Romano*, le cardinal Walter Kasper a affirmé que: «Avant le Concile Vatican II l'Église catholique entendait le rétablissement de l'unité des chrétiens uniquement en termes de retour de nos frères séparés à la véritable Église du Christ et que le Concile allait apporter un changement radical. Il reconnut que l'Église catholique avait une

<sup>17</sup> Cf. M. VAN ELDEREN, *Le Conseil Œcuménique des Églises: Aujourd'hui et demain*, Paris: les Bergers et les Mages 1995, p. 105.

<sup>18</sup> Cf. G. TAVARD, *Petite histoire du mouvement œcuménique*, Paris: Edition Fleurus 1960, pp. 226-227.

<sup>19</sup> Le décret *Unitatis redintegratio*, dans: *Vatican II. Les seize documents conciliaires*, St Laurent: Fides 2001, p. 529.

<sup>20</sup> *Ibid.*, p. 531.

responsabilité dans la division des chrétiens et souligna que le rétablissement de l'unité supposait une conversion des uns et des autres au Seigneur»<sup>21</sup>. Le chapitre sur *la conversion du cœur* encourage les catholiques à demander pardon aux frères et sœurs séparés de l'Église catholique et à leur pardonner. Le chapitre concernant *des relations entre les frères séparés* demande de les entourer de respect fraternel puisque «ceux qui naissent aujourd'hui dans de telles communautés et qui vivent de la foi au Christ ne peuvent être accusés de péché de division»<sup>22</sup>. Le document a accepté également certains traits positifs dans la vie des autres Églises: «beaucoup d'éléments de grande valeur de l'Église peuvent exister en dehors de ses limites visibles»<sup>23</sup>. Ainsi, d'après le commentaire du cardinal Walter Kasper, «le vieux concept d'œcuménisme du *retour à Rome* a été remplacé par celui d'itinéraire commun qui dirige les chrétiens vers le but de la communion ecclésiale comprise comme unité dans la diversité réconciliée»<sup>24</sup>.

En effet le décret présente les principes catholiques de l'œcuménisme qui ont pour base l'unité de la Sainte Trinité. Selon ces principes le travail œcuménique exige des chrétiens «qu'ils demandent à l'Esprit Saint la grâce d'une abnégation sincère, de l'humilité et de la douceur dans le service et d'une fraternelle générosité à l'égard des autres»<sup>25</sup>. La conversion intérieure est une condition primordiale de véritable œcuménisme: «Cette conversion du cœur et cette sainteté de vie, unies aux prières publiques et privées pour l'unité des chrétiens, doivent être regardées comme l'âme de tout l'œcuménisme et appelées à bon droit - œcuménisme spirituel»<sup>26</sup>.

On peut constater que Concile Vatican II a eu une importance capitale dans le développement de dialogue entre l'ECR et d'autres Églises chrétiennes. Le décret *Unitatis redintegratio* parle de la nature de dialogue œcuménique «dans l'amour et la vérité, la charité et l'humilité»<sup>27</sup>. Ce document rappelle qu'il est indispensable dans le dialogue œcuménique de prendre en considération la «hiérarchie des vérités» parce que «l'importance des vérités diffère en fonction de leur rapport avec les fondements de la foi chrétienne»<sup>28</sup>. Ainsi depuis Vatican II la notion «hiérarchie des vérités» est souvent utilisée dans le dialogue œcuménique.

<sup>21</sup> W. KASPER, *La déclaration commune sur la doctrine de la justification: un motif d'espérance*, L'Osservatore Romano le 20 janvier 2000, Documentation catholique (2220) le 20 février 2000, p. 168.

<sup>22</sup> *Unitatis redintegratio*, p. 529.

<sup>23</sup> *Idem*.

<sup>24</sup> W. KASPER, *La déclaration commune sur la doctrine de la justification: un motif d'espérance*, p. 171.

<sup>25</sup> *Unitatis redintegratio*, p. 535.

<sup>26</sup> *Ibid.*, p. 535.

<sup>27</sup> *Ibid.*, p. 537.

<sup>28</sup> *Idem*.

## Kościół rzymskokatolicki a ruch ekumeniczny przed i w czasie Soboru Watykańskiego II

### Streszczenie

Artykuł ukazuje relację Kościoła rzymskokatolickiego do ruchu ekumenicznego przed i w czasie Soboru Watykańskiego II. Pierwsza część przedstawia katolicką koncepcję ekumenizmu przed Soborem Watykańskim II. Druga skupia się na ukazaniu ekumenicznego przełomu, który został zapoczątkowany w Kościele rzymskokatolickim w czasie Soboru Watykańskiego II. Soborowy Dekret o ekumenizmie *Unitatis redintegratio* (1964), przeciwieństwo encykliki Piusa XI *Mortalium animos* (1928), otworzył drogę do zaangażowania się Kościoła rzymskokatolickiego na rzecz ruchu ekumenicznego i zachęcił do budowania mostów jedności. Katolicka koncepcja ekumenizmu przedstawiona w tym dokumencie nie polega już na powrocie wszystkich odłączonych braci do Rzymu, ale do Chrystusa i na realizowaniu Jego woli pojednania.